



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le **mercredi 29 juin 2022** à 20 h 00'.

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Braine-le-Château, le 20 juin 2022.

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

N. TAMIGNIAU

Avis important à l'attention des membres de l'assemblée et du public

Après plus de deux longues années durant lesquelles il s'est réuni tantôt à l'*Espace Beau Bois*, tantôt en visioconférence (en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie de covid-19), le Conseil communal retrouve les murs de la Maison communale, où sa réunion aura donc lieu **en la salle des mariages**.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Décisions de l'autorité supérieure compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
2. Conseil de police de la Zone *Ouest Brabant wallon*. Représentation de Braine-le-Château. Remplacement de M. N. TAMIGNIAU (devenu Bourgmestre et donc membre de droit du Conseil de police) sur présentation d'un candidat (M. A. SAMPOUX) par le groupe politique du *Renouveau Brainois* (R.B.).
3. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Compte pour l'exercice 2021 : approbation.
4. Redevance pour certains services offerts au sein de l'école communale durant l'année scolaire 2022 - 2023 : décision.
5. Exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur le C.P.A.S. – Délibération du Conseil de l'action sociale du 22 mars 2022 intitulée « *Statut pécuniaire : valorisation à hauteur de 25 ans de l'ancienneté acquise dans le secteur privé (au lieu de 10 ans actuellement), avec effet au 19 mai 2016 (date de la circulaire autorisant le passage de 6 à 10 ans) pour les personnes dont la fonction a pris cours à partir de cette date* » (sic) : approbation.
6. Exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur le C.P.A.S. – Délibération du Conseil de l'action sociale du 24 mai 2022 intitulée « *Adhésion aux secteurs « Immobilier », « Management opérationnel et Conseil externe » et « Promotion Immobilière Publique » de la société coopérative ECETIA Intercommunale* : approbation.
7. Exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur le C.P.A.S. – Première modification budgétaire pour l'exercice 2022, adoptée par le Conseil de l'action sociale le 24 mai 2022 : approbation.

t.s.v.p. !

8. Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par la commune aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2021 : approbation.
9. Budget communal de l'exercice en cours – 2^{ème} modification : décision.
10. Patrimoine communal. Travaux d'assainissement du ruisseau de l'Ermitage, réalisés en 2013-2014 - Acquisition pour cause d'utilité publique, au profit de la commune, d'une emprise en sous-sol de 33 ca et constitution d'une servitude sur le fonds supérieur de ladite emprise : décision.
Projet d'acte authentique (à l'intervention de Madame la Commissaire du Comité d'acquisition du Brabant wallon) : approbation.
11. Patrimoine communal. Travaux d'assainissement du ruisseau de l'Ermitage, réalisés en 2013-2014 – Acquisition pour cause d'utilité publique - au profit de la S.P.G.E. (*Société Publique de Gestion de l'Eau*) et de la commune (sans frais pour cette dernière) - d'emprises en sous-sol (d'une contenance respectivement de 19 ca et de 29 ca) et constitution d'une servitude sur le fonds supérieur desdites emprises : décision.
Projet d'acte authentique (à l'intervention de Madame la Commissaire du Comité d'acquisition du Brabant wallon) : approbation.
12. Politique communale en matière environnementale. Modification de la promesse unilatérale d'achat de l'étang de Boularmon (à Wauthier-Braine) : décision [*sous réserve de l'accord des vendeurs*].
13. Politique locale "énergie-climat" (POLLEC). Projet d'aménagement d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse pour plusieurs bâtiments communaux de la rue de la Libération (investissement subventionné par la Wallonie) : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché (conception de l'ouvrage, travaux et services de maintenance).
14. Projet de rénovation des toitures plates de l'Espace Beau Bois, rue de Tubize, 11 à Braine-le-Château : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de travaux [*sous réserve*].
15. Personnel communal. Recrutement d'étudiants durant l'été 2022 : décision après délibération du Collège communal.

HUIS CLOS

Personnel enseignant

16. Désignation d'un maître spécial de philosophie et de citoyenneté (« C.P.C. ») à titre temporaire dans une charge non vacante égale à 4/24, avec effet au 18 mai 2022 et jusqu'au 30 juin 2022 : ratification.
17. Interruption de carrière à mi-temps pour assistance médicale d'un membre du ménage, sollicitée par une institutrice maternelle (du 29 août 2022 au 29 novembre 2022) : décision.
18. Mutation (sur demande) et nomination à titre définitif d'une puéricultrice issue du Pouvoir organisateur communal d'une autre commune auprès du Pouvoir organisateur communal de Braine-le-Château : décision.
19. Interruption de carrière classique totale (à temps plein) sollicitée par une institutrice maternelle pour l'année scolaire 2022-2023 : décision.
